

Rectorat de l'académie de Normandie
Service médical

Pour les personnels affectés dans le 27 et le 76 :

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen Cedex 1
Téléphone : 02 32 08 91 52

Pour les personnels affectés dans le 14, 50 et 61 :

168 rue Caponière
14061 CAEN
Téléphone : 02 31 30 17 97

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE 2024
DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ,
DES PERSONNELS D'ÉDUCATION
ET DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DEMANDE FORMULÉE AU TITRE DU HANDICAP

Le dossier complet accompagné de cette fiche est à adresser au Rectorat de l'académie de Normandie, Service du médecin de prévention, à l'adresse susvisée **pour le 8 avril 2024**, délai de rigueur.

1 exemplaire de cette fiche est à joindre également à la confirmation de la demande de mutation.

La procédure concerne les personnels titulaires, stagiaires, leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou malade de moins de 20 ans au 31/08/2024.

Nom d'usage : **Nom de naissance :**

Prénom : **Date de naissance :**

Situation familiale : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Autres

Nombre d'enfants à charge :

Adresse personnelle :

Courriel : **Tél. :**

Corps/Grade/Discipline :

Situation administrative actuelle : ☐ En activité ☐ Autre

Établissement d'exercice :

Bénéficiaire de l'obligation d'emploi (loi du 11 février 2005) : ☐ oui ☐ non

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (*joindre un justificatif*) : ☐ oui ☐ non

☐ de l'intéressé(e)

☐ du conjoint

☐ d'un enfant à charge

Indiquer les vœux de mutation saisis dans I-Prof/SIAM (seuls les vœux GC, DPT ou ZRE pourront être bonifiés)
1 :
2 :
3 :
4 :
5 :

Joindre obligatoirement :

- Lettre motivant votre demande expliquant les difficultés rencontrées, leurs impacts dans le domaine professionnel et le bénéfice attendu d'une mutation interacadémique.
- Certificat médical détaillé et récent.
- Photocopie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et/ou votre carte de bénéficiaire de l'obligation d'emploi.
- Tous éléments complémentaires permettant d'apprécier la situation personnelle de l'agent sollicitant la bonification spécifique (*ex. : photocopies des pièces médicales récentes*).
- Toutes pièces attestant que la mutation sollicitée améliorera significativement les conditions de vie de l'agent ou de son conjoint ou de son enfant.

L'attention des personnels doit-être attiré sur le fait que les dossiers incomplets ou parvenant après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas instruits.